

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation :
06/09/2022

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC, Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIR DE :

Laurent SIMON à Jean-Paul MICHEL,

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

DEMANDE DE SUBVENTION 2022 DE L'ASSOCIATION "PRENDRE SOIN A SAINT THIBAUT DES VIGNES"

Par délibération n°2022/033 du 04 avril 2022, le Conseil communautaire a délégué au Bureau l'attribution de subventions aux associations dans la limite de ligne « provisions » inscrite au budget.

Une enveloppe de 100 000 € correspond à la ligne pour les autres demandes de subventions.

La Communauté d'Agglomération a reçu une demande de subvention de l'association « Prendre soin à Saint Thibault des Vignes » pour la prise en charge à hauteur de 50% des dépenses occasionnées pour l'installation et l'équipement de la maison médicale.

Suite à l'analyse de cette demande par les services de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, un avis favorable a été émis pour l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de 48 428.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

2022/097
BC du 12/09/2022

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention d'investissement à l'association « Prendre soin à Saint Thibault des Vignes »
- ❖ **FIXE** le montant de la subvention d'investissement à 48 428.00 €.